

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2023/13D CCAS Mairie – Subvention LE CHAL

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Pauline MARANDE, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représenté : M. Philippe POUGET par M. Jean-Marie GRIGNON

Excusés : Mme Géraldine BÉLÉZY, Mme Marie-France REMOND, Mme Monique MILBERGUE,

Madame Pauline MARANDE a été élue secrétaire de séance.

L'association le CHAL (Centre Hospitalier Animation Loisirs) nous a sollicité afin d'obtenir une subvention. Elle œuvre pour des personnes hébergées en long séjour dans les hôpitaux de Chastaignt et Rebeyrol de Limoges.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- ALLOUER une subvention de 200 euros pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 14 avril 2023

Le Président,
Ludovic GERAUDIE

Transmis à la préfecture le : 14 avril 2023
Publié le : 14 avril 2023

